

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT
ÉCOLE D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE
PROGRAMME DE MAÎTRISE EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE

APA 6007 : AMÉNAGEMENT ET GESTION DES ESPACES NATURELS : 3 CRÉDITS

PROFESSEUR RESPONSABLE : ROBERT KASISI

BUREAU : 4007 TÉL. 343-6111 POSTE 3409

EMAIL : robert.kasisi@umontreal.ca

HORAIRE : MERCREDI DE 13h00 À 16h00

LOCAL : 0033

I. RÉSUMÉ ET OBJECTIFS

A l'échelle globale, le déclin rapide du patrimoine naturel mondial compromet sérieusement le maintien des processus écologiques fondamentaux dont l'humanité entière dépend pour survivre. La déforestation à grande échelle ainsi que les différentes formes d'aménagement et de gestion non durable des ressources et milieux marins et terrestres contribuent à déstabiliser le système climatique de la planète. L'érosion de la biodiversité mine le potentiel d'adaptation des variétés agricoles et races animales aux épidémies et aux modifications environnementales. A l'échelle locale, d'innombrables communautés rurales et urbaines dépendent directement des ressources biologiques pour se nourrir, se soigner, et assurer leurs autres besoins vitaux, si bien que leur culture même est menacée par le déclin de la richesse et de la diversité des forêts, des zones humides, des pâturages et des paysages agricoles.

La communauté internationale reconnaît aujourd'hui que les deux principales méthodes de conservation de la biodiversité sont la conservation *in situ* et *ex situ*. La gestion règlementée des espaces tire ses origines de la vision dont les peuples se sont faits de la nature à travers les temps. Puisqu'il existe autant de perceptions du monde que de peuples sur la planète, et parfois difficilement compatibles, nous pouvons souscrire à l'exigence de Philippe Descola (2008) lorsqu'il suggère que « la préservation de la biodiversité ne pourra être pleinement efficace que si elle tient compte de la pluralité des intelligences de la nature ». Depuis plus de 2000 ans, l'humanité protège certains sites, forêts et écosystèmes. Sur tous les continents, des forêts sacrées chargées de valeurs culturelles et spirituelles ont été protégées par des législations traditionnelles. En Europe, durant la période médiévale, en quête de nouvelles activités de loisir, d'importants domaines de chasse exclusifs à la féodalité ont été créés.

Les objectifs pédagogiques du cours consistent à amener l'étudiant à :

- Cerner la pluralité de la perception de la nature dans l'espace et dans le temps (Occident, physiocrates etc. civilisations premières, place de la nature dans les courants religieux, biophiles, etc.);
- Cerner la problématique de gestion du patrimoine naturel mondial avec un accent particulier sur les différentes approches couramment utilisées dans l'aménagement et la gestion des espaces naturels;
- Identifier et maîtriser en termes simples les innombrables interactions reliant les activités humaines et le milieu naturel;
- Se familiariser avec le concept de conservation de la biodiversité particulièrement sa composante *in situ* ;
- Appréhender et maîtriser les différentes particularités des différentes catégories des aires protégées;
- Comprendre et développer des habiletés à trouver des solutions relatives aux problèmes de l'interface activités humaines/ protection et mise en valeur des ressources et milieux naturels dans une perspective de développement durable.

II. CONTENU

ÉTAPE 1. INTRODUCTION : BUT ET OBJECTIFS DU COURS

6 septembre-

Description du plan de cours : objectifs pédagogiques, thématiques abordées, déroulement des séances, modes d'évaluation et échéances, références bibliographiques, glossaire. Période de questions.

ÉTAPE 2. PLURALITÉ DE LA VISION DE LA NATURE DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE.

13 septembre-

Différents courants philosophiques contemporains relatifs à l'aménagement des ressources et espaces naturels. Impacts sur les acteurs de terrain et leurs interventions.

Conférence : Concept de « Land Use Planning » dans le cadre d'un projet d'aire protégée transfrontalière.

20 septembre-

Différents courants philosophiques contemporains relatifs à l'aménagement des ressources et espaces naturels. Impacts sur les acteurs de terrain et leurs interventions.

Formation d'équipes et identification du sujet retenu pour le travail de session. À remettre la liste des membres et le sujet.

ÉTAPE 3. ACTEURS ET INSTRUMENTS INSTITUTIONNELS INTERNATIONAUX DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT.

27 septembre-

Les instruments institutionnels et légaux relatifs à l'aménagement des ressources et espaces naturels aux échelles globale et locale.

Conférence : Les services écologiques (environnementaux) des aires protégées au Québec et en milieu tropical.

ÉTAPE 4. OBJECTIFS DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE- CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

4 octobre-

2 présentations de lecture dirigée.

Pourquoi préserver la biodiversité; logique des 3 objectifs principaux de la conservation de la biodiversité; conservation *in situ* et *ex situ*.

Explication de la structuration du travail de session (élaboration de la problématique, contextualisation, sources bibliographiques analyse, propositions-recommandations, etc.)

11 octobre-

2 présentations de lecture dirigée.

Catégories et objectifs de gestion des aires protégées selon l'UICN et l'UNESCO.

Conférence : conflits d'usages autour des ressources naturelles. Confrontations des savoirs et des visons du monde entre Sámis, éleveurs de renne en Scandinavie et industries d'extraction. Quelques exemples du Nord québécois.

ÉTAPE 5. PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020

18 octobre-

2 présentations de lecture dirigée.

Plan Stratégique 2011-2020 des Nations Unies pour la biodiversité et les objectifs d'Aichi.

Un exposé par les équipes de la problématique du travail de session (1/2 page décrivant la problématique). Exposé et remise.

ÉTAPE 6. SEMAINE DE LECTURE

25 octobre-

Congé

ÉTAPE 7. ÉVALUATION DES ÉCOSYSTÈMES POUR LE MILLÉNAIRE VERSUS ÉVALUATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

1^{er} novembre-

2 présentations de lecture dirigée.

Pourquoi et comment la démarche de l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire à l'Évaluation de la Biodiversité et des Services Écosystémiques.

ÉTAPE 8. PLANIFICATION DE GESTION DES AIRES PROTÉGÉES

8 novembre-

2 présentations de lecture dirigée.

Élaboration des plans d'aménagement et des plans de gestion des aires protégées.

Remise de la table de matières commentée du travail de session (quelques lignes décrivant le contenu des chapitres).

15 novembre-

Élaboration des stratégies LAB ainsi que des plans d'affaires.

Conférence : Les conventions internationales relatives à l'environnement à quoi servent-elles? Quel en est le bilan aujourd'hui.

ÉTAPE 9. APPROCHES PARTICIPATIVES DANS LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES

22 novembre-

2 présentations de lecture dirigée.

Préalables à la création des aires protégées : les études d'impacts; différentes approches participatives;

29 novembre-

2 présentations de lecture dirigée.

Approches participatives; problématique des peuples autochtones et du Savoir Indigène et Local.

ÉTAPE 10. PLUSIEURS RAISONS D'ESPÉRER ET BILAN DU COURS

6 décembre-

Le lac Victoria et ses avatars; l'écotourisme solidaire; la restauration participative des habitats, etc. Bilan du cours dans la deuxième partie.

ÉTAPE 11. PRÉSENTATIONS ORALES

13 décembre-

Présentations orales des travaux de session.

ÉTAPE 12. PRÉSENTATIONS ORALES

20 décembre-

Suite des présentations orales des travaux de session

III. MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

1. Exposés magistraux/débats dirigés appuyés par power point.
2. Projections des films thématiques.
3. Conférences : Problématiques sectorielles des questions liées aux ressources et espaces naturels à l'échelle globale et/ou locale.
4. Compte-rendu critique des conférences (700 mots maximum).
5. Élaboration d'un résumé individuel de lecture (5-7 pages) d'articles pertinents au domaine d'aménagement et gestion des espaces naturels. Présentation orale/discussion de ces résumés de lecture précédant certaines séances de cours.
6. Travail d'équipe de fin de session (étude de cas) avec présentation orale à la fin de la session. 2 étudiants par équipe.

IV. CONFÉRENCES

Conférences des experts axées sur : a) Planification et gestion des aires protégées transfrontalières; b) les Services écologiques et aires protégées au Québec; c) Les conventions internationales relatives à l'environnement à quoi servent-elles et quel en est le bilan aujourd'hui? ; d) Gestion participative des aires protégées sur base de savoir traditionnel des Peuples autochtones.

*La date de la conférence sur la gestion participative des aires protégées sur base de savoir traditionnel des Peuples autochtones sera précisée à la première séance de cours.

V. TRAVAUX DE SESSION

1. Présentation orale/discussion et remise des résumés de lecture (individuel) des textes pertinents précédant certaines séances de cours.
2. Présentation orale et remise de rapport à la fin de la session d'une étude de cas pour le travail individuel (ou d'équipe) de fin de session dont le sujet traite d'un des aspects de l'aménagement des ressources et espaces naturels en relations aux préoccupations spécifiques du paysage.

VI. MODE D'ÉVALUATION

L'évaluation sera basée sur les éléments suivants :

- | | |
|--|------|
| 1. Résumé de lecture (synthèse et compréhension) et présentation | 20 % |
|--|------|

Le choix du sujet et de l'article incombe à l'étudiant. Ce choix se fera sur la base des thèmes qui seront abordés dans le cours, les thèmes suggérés dans le répertoire bibliographique remis

ou tout autre thème jugé pertinent dans l'aménagement et la gestion des espaces naturels. Un rapport de 5 à 7 pages sera remis à la fin de la session.

Le résumé de lecture fera l'objet d'une présentation (PPT) en classe. Une présentation individuelle de 15 minutes par semaine.

L'évaluation des résumés de lecture (rapport) et de leur présentation tiendra compte de la clarté, du sens critique de l'argumentation, de la cohérence, de la logique et de la pertinence des éléments du travail. Outre la richesse bibliographique, l'évaluation tiendra compte de la qualité du français (forme, grammaire, orthographe, etc.).

2. Compte rendu relatif aux conférences 30 %

Pour chacune des conférences, il sera demandé un compte rendu d'une page (700 mots max.) contenant un résumé argumenté et critique de la conférence. A remettre la semaine qui suit la conférence.

3. Travail de session (pertinence, mise en contexte, compréhension des principes et de leur application, bilan critique) 40 %

Le choix du sujet incombe à l'étudiant. Ce choix se fera sur la base des thèmes qui seront abordés dans le cours, les thèmes suggérés dans le répertoire bibliographique remis ou tout autre thème jugé pertinent dans l'aménagement et la gestion des espaces naturels.

L'évaluation tiendra compte de la clarté de l'argumentation, de la cohérence, de la logique et de la pertinence des éléments du travail. Outre la richesse bibliographique, l'évaluation tiendra compte de la qualité du français (forme, grammaire, orthographe, etc.). Le respect des règles de présentation d'un travail de recherche constituera également un critère d'évaluation (sources des données, règles de citation des références bibliographiques). **20 à 25 pages de texte**. A remettre à la fin de la session le 20 décembre 2017.

4. Présentation orale du travail de session 10 %

L'évaluation de la présentation orale tiendra compte de la clarté, de la cohérence, de la logique et de la pertinence des éléments exposés. La qualité du support visuel (forme et fond) sera également évaluée. Cette présentation de 40 à 45 minutes se fera lors des deux dernières semaines de cours (13 et 20 décembre 2017). La présence à ces deux semaines de présentation orale est obligatoire.

VII. TRAVAIL DE FIN SESSION : SPÉCIFICATIONS

Objectifs :

Le travail a pour objectif de fournir l'occasion de traiter des aspects de la dimension de l'aménagement et de la gestion des espaces naturels au sens large. Il s'agira donc soit d'approfondir certains aspects abordés pendant la session et qui auraient intéressé

particulièrement l'étudiant(e), soit encore de lui permettre d'appliquer, à son propre champ d'intérêt, certains concepts, connaissances ou méthodes vus et non abordés dans le cadre du cours.

L'étudiant(e) est donc invité(e) à profiter du travail pour approfondir un sujet de son choix. *Le travail devra comporter le développement de la problématique liée au sujet choisi, la contextualisation de cette problématique au regard des enjeux environnementaux globaux et locaux, l'analyse des enjeux aux échelles globale et locale et un bilan critique.*

Modalités :

Compte tenu de la nature du travail et du nombre limité d'étudiants inscrits, les meilleurs résultats seront le fruit d'équipes composées de deux membres. Il est fortement recommandé d'utiliser ce modèle.

Échéancier :

La responsabilité de l'identification du sujet revient entièrement au groupe et fait partie intégrante du travail. Le professeur est disponible pour consultation sur la pertinence du sujet. Il est possible de communiquer facilement par courrier électronique.

- Formation d'équipes et identification du sujet retenu (**20 septembre 2017**). A remettre la liste des membres et le sujet.
- L'explication de la structuration du travail le **4 octobre 2017**.
- Un exposé de la problématique (**11 octobre 2017**). Exposé et remise (1/2 page) 5 minutes par équipe.
- Une table de matières commentée (quelques lignes décrivant le contenu des chapitres) (**8 novembre 2017**). A remettre.
- Remise du rapport final selon les normes de rédaction de travail universitaire voir : <http://www.fep.umontreal.ca/etudes/guidepresentation.pdf> (20 à 25 pages de texte) le **20 décembre 2017**. A remettre.
- Présentations orales des travaux de fin de session les **13 décembre** et **20 décembre 2017**.

Critères d'évaluation du travail :

- Complexité et originalité du sujet.
- Est-ce que le texte répond à la problématique ?
- Facilité de lecture
- Cohérence entre les différentes sections du texte
- Transitions entre les sections
- Pertinence du contenu
- Qualité des éléments graphiques
- Cheminement et cohérence entre le global et le local.
- Contextualisation du sujet
- Analyse critique et perspectives transdisciplinaires
- Présentation suivant les normes académiques
- Qualité de la langue.

VIII. BIBLIOGRAPHIE (La liste sera remise à la première séance)

INTEGRITE, FRAUDE ET PLAGIAT

Pour prévenir les conséquences du plagiat, l'Université met à la disposition des étudiants sur le site <http://www.integrite.umontreal.ca/> de l'information, des réflexions, des conseils pratiques et des références portant sur l'intégrité, la fraude et le plagiat.

SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'Université de Montréal offre des services de soutien aux étudiants en situation de handicap, dont des mesures d'accommodement à un examen. Les étudiants désirant se prévaloir de ces services doivent s'inscrire auprès du Service d'aide aux étudiants (SAE)
<http://www.bsesh.umontreal.ca/accueil/index.htm>.